

**Compte rendu du comité syndical
Mercredi 18 décembre 2019**

Membres présents : Fabian BOURDIN, Agnès CUZIN, Denis MARMILLOUD, Eric ROSAY, Marc MENEGHETTI, Michel MERMIN, Christiane BOURAS, Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Frédéric MUGNIER, Hélène ANSELME, Monique DUPARC, Marie-Andrée VIRET, André BONAVENTURE, Frédéric BUDAN, Frédérique GUILLET

Absents, excusés : Patricia COLIN, Mireille TEXIER



1. Désignation du secrétaire de séance

Monique DUPARC est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 3 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Budget général / Décision modificative n°2

Sur proposition de Monsieur le Président

Le Comité syndical, ou l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les ouvertures et virements de crédits suivants :

Budget général / DM 1	Dépenses	Recettes
60632 Petits équipements	+ 4 070 €	
60633 Fournitures de voirie	+ 230 €	
61558 Autres biens mobiliers	+ 600 €	
6188 Autres frais divers	+ 200 €	
6257 Réception	+ 150 €	
6411 Personnel titulaire	+ 1 000 €	
6479 Remboursement sur autres charges sociales		+ 207 €
70311 Concession cimetièrre		+ 230 €
7067 Redevances et droits des services périscolaires		+ 2 500 €
7083 Location diverses		+ 150 €
752 Location des immeubles		+ 3 163 €

4. Marché de travaux maison de santé du Vuache

Attribution des lots 5 et 6

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération en date du 30 avril 2019 avait permis de retenir la société SMA pour les lots 05 (Menuiseries extérieur aluminium/occultations) et 06 (Serrurerie/Métallerie), néanmoins la société SMA est en cessation d'activité depuis le 30 septembre 2019 elle ne peut donc pas assumer les travaux dévolus dans le cadre de son marché de travaux. Par conséquent les lots 05 et 06 ont été reconsultés.

Date d'envoi de la nouvelle consultation : 08/10/2019

Date de remise des offres : 04/11/2019 à 12H

Lot 05 : Menuiseries extérieures aluminium/occultations

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : JLV ALUMINIUM
- Pour un montant de 244 384 € HT

Lot 06 : Serrurerie/Métallerie

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : PERRAUD
- Pour un montant de 192 499,25 € HT

X La PSE 1 est retenue pour un montant de 2 568 € HT

Le montant du marché de base +PSE se porte à la somme de 195 067,25 € HT

Le Comité syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue le lot 5 à l'entreprise JLV ALUMINIUM pour 244 284 € HT et le lot 6 à l'entreprise PERRAUD pour 195 067,25 € HT

Autorise Monsieur le Directeur Général de SARA Développement, maître d'ouvrage délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à cette consultation et à signer les marchés de travaux concernant les lots 05 et 06

5. Maison de santé

Plan de financement et demandes de subventions au 18/12/2019

Monsieur le Président présente le plan de financement actualisé de la future Maison de santé du Vuache. Le budget des travaux après attribution de tous les lots s'élève à 3 122 454,53 € HT répartis comme suit :

Désignation	Etat du lot	Total € HT
LOT 01 : GROS OEUVRE	Attribué	335 000,00
LOT 02 : CHARPENTE BOIS	Attribué	514 141,25
LOT 03 : ETANCHEITE	Attribué	50 485,16
LOT 04 : BARDAGE BRIQUETTES ET TOLE NERVUREE	Attribué	238 752,28
LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / OCCULTATIONS	Attribué	244 384,00
LOT 06 : SERRURERIE / METALLERIE	Attribué	195 067,25
LOT 07 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Attribué	212 052,00
LOT 08 : CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS	Attribué	148 343,00
LOT 09a : SOLS SOUPLES	Attribué	36 000,00
LOT 09b : PARQUET	Attribué	13 868,75
LOT 10 : CHAPES / CARRELAGES / FAIENCES	Attribué	72 989,00
LOT 11 : PEINTURE	Attribué	53 437,50
LOT 12 : CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE	Attribué	320 745,67
LOT 13 : ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES ET FORTS	Attribué	203 534,07
LOT 14 : ASCENSEURS	Attribué	38 900,00
LOT 15 : TERRASSEMENTS / VRD/ ESPACES VERTS	Attribué	432 378,72
LOT 16 : NETTOYAGE	Estimation / sorti du marché	7 000,00
LOT 17 : SIGNALETIQUE	Attribué	5 375,88
TOTAL € HT		3 122 454,53

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MAISON DE SANTE DU VUACHE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	Taux	Obtention du financement	
				Demandé	Attribué
ETAT	DETR	200 000 €	6,41 %	X	X
25% maximum cumulés	FNADT	100 000 €	3,20 %	X	X
CONSEIL REGIONAL	Ligne spécifique santé	200 000 €	6,41 %	X	

MAISON DE SANTE DU VUACHE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
CONSEIL DEPARTEMENTAL	FDDT 2018	300 000 €	9,60%	X	X
	CDAS 2019	100 000 €	3,20 %	X	X
	CDAS 2020	50 000 €	1,60%	A demander	
	Département ligne santé	100 000 €	3,20 %	X	
Autres financeurs publics [collectivités locales, Ademe, Agence de l'eau...]					
TOTAL des subventions publiques		1 050 000 €	33,62 %		

Autofinancement		
dont l'emprunt	2 072 455 €	66,38 %
TOTAL GENERAL	3 122 455 €	100,00%

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de Maison de santé intercommunale et le montant prévisionnel des travaux d'un montant de 3 122 455 € HT

Approuve le plan de financement ci-dessus et prend acte que les subventions non obtenues seront financées par l'emprunt

Mandate Monsieur le Président pour effectuer les demandes de subventions et toutes démarches relatives à ce plan de financement.

6. Débat d'orientations budgétaires 2020

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientations budgétaires (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée (circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, 11 octobre 1995, René Bard c/commune de Bedarieux), afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse, document d'analyse économique et financière, présentant également une rétrospective 2013-2018 et une projection 2019 du Budget et de l'ensemble des budgets annexes vous a été remise avec le présent ordre du jour, afin de servir de support au Débat. Il vous est proposé d'en prendre connaissance ensemble.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président,

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, tant pour le Budget Général que pour le Budget Annexe maison de santé.

7. Questions diverses

- **Prestations cabinet d'études BETREC**

Le comité dans son ensemble s'indigne de la piètre qualité du travail de BETREC qui a sous-estimé le coût de presque tous les lots, mettant en porte-à-faux les Maires qui doivent justifier chacun devant leur Conseil municipal des raisons pour lesquelles le budget de construction ne correspond plus au budget défini au départ. Le Président a demandé à notre mandataire SARA d'étudier une possibilité soit de se séparer de ce cabinet, soit de lui faire supporter une part des surcoûts apparus du fait de son incompétence. Il donne lecture de la réponse de SARA et de l'architecte FLLLOO, jointes au présent compte-rendu.

Le comité décide de poursuivre le chantier mais de demander un effort financier à BETREC.

- **Suivi de chantier**

Monique DUPARC et Pascal LOUBIER, qui assistent aux réunions de chantier hebdomadaires, font un retour au comité sur la progression des travaux. La première phase de maçonnerie est terminée, la suivante verra le montage des parois et des planchers. L'escalier, qui doit être adapté au passage éventuel d'un brancard, est entièrement réalisé sur mesure. Les VRD côté RD1206 seront bientôt terminés afin de permettre l'installation de la grue. Il reste des ajustements à effectuer avec la CCG au sujet des containers semi-enterrés par rapport à la giration du camion de ramassage et avec la commune de Valleiry pour caler l'aménagement piéton/cycle.

- **Convention avec les professionnels de santé**

Christiane BOURAS, Eric ROSAY et Monique DUPARC font part des demandes des professionnels de santé suite à leur dernière rencontre. La convention sera amendée des remarques acceptées par le comité et la répartition des futures charges sera revue. La nouvelle version de la convention sera retransmise en demandant un retour par écrit des éventuelles requêtes émanant des professionnels d'un côté et du conseil de l'ordre des médecins de l'autre.

La séance est levée à 21h.

La prochaine séance du comité syndical aura lieu le mercredi 5 février 2020 à 19h, en salle du Conseil de la mairie de VULBENS.

